

LA POSTE ET LE MÉDECIN HARCELEUR À LA RÉUNION

"VICTIMES, ON NE VOUS CROÏT PAS !"

La fédération *sud* PTT dénonçait début septembre un médecin harceleur à La Réunion. Cette information a été largement diffusée dans la presse écrite et télévisée réunionnaise à travers plusieurs articles et reportages. C'est face à cette pression que La Poste se décidait enfin à intervenir du bout des lèvres, en annonçant qu'elle envoyait un cabinet indépendant sur l'île pour entendre les personnes impliquées dans cette affaire. Le docteur D. se mettait quand à lui en retrait du service le jour de la publication du premier article. Il n'en est pas resté là.

Un classique : le mis en cause contre-attaque

Nous venons d'apprendre que le journaliste qui a écrit dans le Journal de l'île de la Réunion est attaqué en diffamation par le médecin qui réclame 50 000 € de dommages et intérêts. Il s'est bien gardé de faire de même avec *sud* PTT et c'est bien dommage, car nous aurions pu afficher officiellement un certain nombre d'éléments en notre possession. Car si la plainte pour agression sexuelle déposée par notre collègue est en cours de traitement, les comportements scandaleux du médecin ne sont pas sanctionnés par La Poste. On nous indique même que l'audit du cabinet Stimulus (diligenté par La Poste) ne sera pas rendu publique, pas même transmis aux personnes qui ont témoigné...

Une opacité coupable

Seule la direction du groupe a dans les mains les conclusions de l'audit qu'elle ne veut pas communiquer ! C'est quand même un drôle de système, aussi transparent que la secte de la plus belle eau. Des victimes ont été entendues, d'autres non (au prétexte d'une soi-disant prescription) et elles ne sauront pas si l'audit auquel elles ont accepté de participer leur donne raison. Et pendant ce temps-là, le médecin incriminé attend visiblement tranquillement la retraite, sans être inquiété.

« Victimes, on ne vous croit pas »

Pour la direction de La Poste, surtout pas de « victime on te croit », pas même de mesure élémentaire de protection. Le docteur D. n'est pas suspendu, il n'y a pas de mesure conservatoire et certain·e·s postier·e·s ont même la crainte de le croiser à l'occasion d'un retour soudain dans son cabinet. Cette situation est totalement anormale et elle doit cesser immédiatement. Les victimes, qui ont parfois mis des années à parler, doivent être entendues et soutenues.

Paris, le 19 octobre 2022

Contact : Yann Le Merrer (06 31 99 00 59)



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des Envierges 75020 Paris

01 44 62 12 00

www.sudptt.org

 @fdSudPTT

 sudptt@sudptt.fr

 @federationSudptt

 federation.sudptt

Union
syndicale
Solidaires